Fiche pratique
Dispositif Conseiller numérique

Sensibiliser au reconditionnement et à la réparation des appareils numériques

Sommaire

- *Comprendre les impacts du numérique*
- *Le reconditionnement, qu'est ce que c'est ?*
- *Reconditionné ne veut pas dire fragile*
- *Accéder à du matériel reconditionné*
  - *Accompagner le choix du matériel*
  - *Où trouver du matériel reconditionné ?*
- *Entretenir et réparer son matériel*
  - *Entretenir*
  - *Faire réparer*
  - *Réparer soi-même*
- *Les aides financières*
  - *Les aides pour accéder à une connexion Internet*
  - *Les aides à l'achat*
  - *Les aides à la réparation*

Rédacteurs : Madeline BLANC et Caroline MOREAU, du Hub NUMI

Coordination : L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires et La Mednum

8 pages

Mise à jour : 24 novembre 2026

Produit par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Comprendre les impacts du numérique

Le numérique n'est pas immatériel : il repose sur des équipements physiques dont la fabrication engendre des impacts environnementaux, sociaux et économiques importants. Dans ce contexte, le reconditionnement et la réparation des équipements numériques constituent des alternatives clés pour répondre aux enjeux liés à la consommation d'appareils électroniques.

"Garder, réparer ou acheter reconditionné, c'est éviter de fabriquer un appareil neuf "

Choisir le reconditionné et réparer ses appareils permet de prolonger leur durée de vie et d'éviter la fabrication de nouveaux équipements. Or la production des appareils numériques est très consommatrice de ressources naturelles, d'eau et d'énergie. Elle repose également sur l'extraction de matières premières dans des pays où les travailleurs sont souvent exposés à des conditions de travail très difficiles, à des produits chimiques dangereux et à des risques graves pour leur santé. Chaque réparation ou achat reconditionné limite les déchets électroniques, réduit les émissions de gaz à effet de serre et diminue la pression sur les ressources. Faire durer un appareil, c'est réduire concrètement l'impact environnemental et humain du numérique.

"Faire réparer ou acheter reconditionné, c'est soutenir des emplois près de chez soi."

Le reconditionnement et la réparation reposent sur des compétences humaines et des savoir-faire techniques, souvent portés par des acteurs locaux et des structures d'insertion professionnelle. Ces pratiques contribuent à créer des emplois non délocalisables et à rendre le numérique plus accessible. En permettant à chacun de s'équiper à moindre coût, elles participent également à lutter contre l'exclusion numérique et à favoriser l'inclusion de tous dans les usages numériques essentiels.

"Inutile d'avoir une voiture de sport pour faire ses courses : c'est la même chose avec le numérique."

La réparation prolonge la durée d'utilisation des appareils et permet souvent d'éviter un achat coûteux. Le reconditionné offre une alternative fiable et plus abordable au neuf, parfaitement adaptée à la majorité des usages du quotidien. Ces pratiques permettent de réaliser des économies tout en soutenant une filière économique locale et durable. Pour les particuliers comme pour les entreprises et les administrations, réparer et reconditionner sont des solutions efficaces, responsables et adaptées aux besoins réels.

Le reconditionnement, qu'est ce que c'est ?

" Reconditionner, c'est donner une seconde vie à un appareil qui fonctionne. "

Un appareil reconditionné est un équipement déjà utilisé mais qui a été :

- collecté : récupération des appareils en fin de vie
- diagnostiqué : test fonctionnel pour identifier les éléments défaillants
- réparé si nécessaire avec remplacement des pièces
- testé : vérification complète des performances de l'appareil
- nettoyé
- remis en vente avec un niveau de qualité et une garantie



Le reconditionné, c'est pour qui ?

- Toute personne qui a un usage classique du numérique (internet, mails, démarches, bureautique, visio) : particulier, professionnel, étudiants, familles…
- Les publics avec un budget limité
- Les organisations souhaitant s'équiper de manière responsable : associations, collectivités ou entreprises

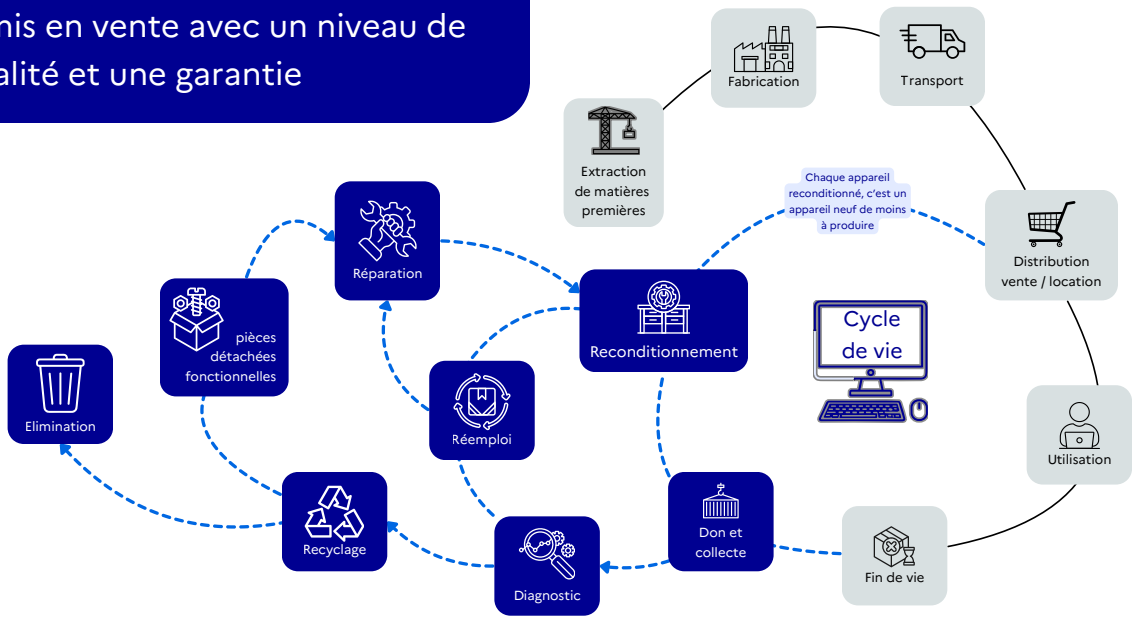

Pour aller plus loin :

- Le cycle de vie d'un produit- Ademe - 2017

Reconditionné ne veut pas dire fragile

Démystifier les idées reçues



“Ça ne dure pas longtemps”

- Les appareils sont testés systématiquement, réparés si besoin et classés par niveau de qualité
- La durée de vie dépend avant tout de l’usage, de l’entretien et non du fait qu’il soit reconditionné

“Il n’y a pas de garantie”

- Le reconditionné est vendu avec une garantie légale de conformité
- Cette garantie peut être équivalente à celle d’un appareil neuf

“La batterie est toujours usée”

- Les batteries sont systématiquement testées
- Elles sont remplacées lorsqu’elles ne répondent pas aux critères de qualité

“Ce n’est pas adapté à mes usages”

- Le reconditionné couvre la majorité des usages du quotidien
- L’essentiel est d’adapter l’appareil à l’usage réel, pas de choisir le modèle le plus récent
- Acheter local c’est aussi bénéficier de conseils avisés pour choisir le matériel le plus adéquat

“C’est juste de l’occasion”

- L’occasion est vendu en l’état, sans contrôle
- Le reconditionné est vérifié, remis en état et garanti
- Souvent le matériel reconditionné proposé par les filières solidaires locales provient de parcs informatiques professionnels, gage de qualité et de durabilité

“Ce n’est pas sécurisé”

- Les données précédentes sont entièrement effacées avant la revente
- Les mises à jour de sécurité restent possibles selon les modèles et systèmes

Pour aller plus loin :

- **Outil – Mesurer l’impact carbone des appareils numériques - ADEME**
- **Outil – Évaluer l’impact carbone de vos usages numériques - ADEME**

Accéder à du matériel reconditionné

“Le premier réflexe, ce n’est pas d’acheter, c’est de se demander si on en a vraiment besoin.”

Nous n’avons pas tous besoin de posséder nos équipements numériques. Selon les usages, il est possible de louer du matériel ou d’y accéder ponctuellement grâce à des solutions de prêt ou de libre-service. Voici la cartographie des lieux d’inclusion numérique pour trouver un ordinateur en libre service proche de chez soi.

Accompagner le choix du matériel :

Accompagner une personne dans le choix de matériel numérique (ordinateur ou téléphone), c’est avant tout comprendre ses besoins réels, ses contraintes (budgétaires, physiques, techniques), et ses compétences numériques.
Voici une démarche structurée que vous pouvez suivre : le guide "Bien choisir son ordinateur.

Où trouver du matériel reconditionné ?

Pour orienter les publics vers des solutions de reconditionnement, plusieurs cartographies permettent d’identifier des lieux d’achat de matériel reconditionné sur les territoires. Elles recensent majoritairement des acteurs de l’économie sociale et solidaire, engagés dans le réemploi, la réparation et l’insertion professionnelle.

Lorsque c’est possible, il est préférable de privilégier les acteurs solidaires, afin de soutenir l’emploi local, l’insertion professionnelle et un numérique plus responsable. Toutefois, en l’absence de solutions solidaires sur le territoire, les acteurs privés du reconditionnement peuvent constituer une alternative.

Réseau National des Ressourceries & Recycleries

Carte du Réseau national des Ressourceries et Recycleries

CARTECO

Carte Éco - Carte des initiatives de la transition écologique et solidaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Carte Éco - Carte des initiatives de la transition écologique et solidaire

Pour aller plus loin :

- **Pourquoi préférer un smartphone reconditionné ?, Ademe, 2024**
- **Ai-je vraiment besoin de cet objet ? Évaluer mes besoins réels - Ademe - Épargnons nos ressources**
- **Choisir son ordinateur - Progresser en informatique, 2016**

Entretenir et réparer son matériel

"Un appareil bien entretenu tombe moins souvent en panne."

De nombreuses pannes peuvent être évitées grâce à de bonnes pratiques, et beaucoup d'appareils peuvent être réparés, à moindre coût, tout en prolongeant leur durée de vie. Entretenir et réparer son matériel, c'est faire un choix économique, responsable et durable.

Entretenir

Quelques précieux conseils qui permettront de maintenir les appareils en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible et d'allonger leur durée de vie !

- Nettoyer régulièrement l'appareil (clavier, écran, ports)
- Éviter la surchauffe (ne pas obstruer les aérations, éviter les surfaces molles)
- Protéger l'appareil (housse, sac adapté, coque)
- Faire les mises à jour système et sécurité
- Ne pas laisser la batterie se décharger complètement trop souvent
- Débrancher correctement les périphériques



Faire réparer

Où faire réparer ?

Chez un Répar'Acteur : un artisan qui s'engage auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à promouvoir la réparation auprès des consommateurs. Il se positionne en acteur de la réduction des déchets et dispense des conseils d'utilisation et d'entretien pour prolonger la durée de vie des objets.

Trouvez un répar'acteur près de chez soi

Réparer soi même

Un Repair Café est un lieu ouvert à tous où l'on peut venir faire réparer ses objets, dont le matériel numérique, avec l'aide de bénévoles. Les outils et le matériel sont mis à disposition, et chacun apprend en faisant. "Au Repair Café, on répare, on apprend et on partage."

Trouvez un repair café à proximité

Pour aller plus loin :

- **Comment entretenir mon ordinateur ? - ADEME - Épargnons nos ressources**
- **Comment entretenir mon smartphone ? - ADEME - Épargnons nos ressources**
- **Le Diagnostiqueur de pannes - ADEME - Épargnons nos ressources**

Les aides financières

Les aides pour accéder à une connexion Internet :

- Relais numérique et Partage de Co (par Emmaüs Connect) ;
- Coup de pouce internet (par Orange)

Les aides à l'achat de matériel
(soumises à critères d'attribution)

- Aide à l'équipement informatique (par la CAF - différente dans chaque département) ;
- Microcrédit personnel ;
- Aide des communes (par les CCAS) ;
- Aide departementale Financière Individuelle (par les Départements - Contacter les Conseils départementaux) ;
- Aide au Matériel Pédagogique Adapté (Par MDPH) ;
- Aide équipement ménager (retraités Fonction Publique) par CNRACL ;
- Aide équipement ménager (retraités Fonction Publique) Par IRCANTEC ;
- Prêt à l'équipement ménager par MSA (disponible dans certains départements) ;
- Allocation ponctuelle jeunes (par France Travail) ;
- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ - se rapprocher des CCAS) ;
- Aides Universitaires (se rapprocher du CROUS).

Cette liste n'est pas exhaustive. Des aides particulières peuvent exister dans chaque département.

Les aides à la réparation

Le bonus réparation est prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) et est déployé depuis décembre 2022. Il s'agit d'un montant déduit directement de votre facture (votre produit doit avoir été réparé chez un réparateur labellisé).
La réparation porte sur des produits non couverts par une garantie et doit obligatoirement s'effectuer auprès d'un réparateur labellisé.
⟶ Ordinateur portable, tablette, téléphone mobile, appareil photo, écran.
Trouvez un réparateur labellisé près de chez soi.

Produit par :

Numi
Hub territorial pour un numérique inclusif en Normandie

Grain Réseau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEILLER NUMÉRIQUE